

6	<p>MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mesures pour la protection de l'environnement</i> : consulter les autorités locales chargées de l'environnement. - <i>Méthodes de nettoyage/récupération</i> : contenir et absorber le produit déversé avec une matière absorbante inerte et le placer dans un récipient fermé correctement étiqueté à des fins d'élimination. Enlever les résidus à grande eau.
7	<p>MANIPULATION ET STOCKAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Manipulation</i> : - <i>Précautions à prendre pour la manipulation et le stockage</i> : stocker dans un endroit sec et frais. Maintenir le récipient correctement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. - <i>Autres précautions</i> : tenir hors de portée des enfants.
8	<p>CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTIONS INDIVIDUELLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques</i> : néant. - <i>Composants présentant des valeurs- seuil à surveiller par poste de travail</i> : le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail. - <i>Remarques supplémentaires</i> : le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration. - <i>Protection respiratoire</i> : néant. - <i>Equipements des mains</i> : néant. - <i>Protection des yeux</i> : néant. - <i>Mesures générales de protection et d'hygiène</i> : tenir hors de portée des enfants.
9	<p>PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Forme</i> : papier non tissé imprégné d'un liquide incolore. - <i>Couleur</i> : violet. - <i>Odeur</i> : citronnée. - <i>Changement d'état</i> : - <i>Point de fusion</i> : sans objet. - <i>Point d'ébullition</i> : non déterminé. - <i>Point d'éclair</i> : > 200° - <i>Auto-inflammation</i> : - <i>Danger d'explosion</i> : - <i>Limites d'explosion</i> : <i>inférieure</i> : sans objet ; <i>supérieure</i> : sans objet. - <i>Pression de vapeur à 20° C</i> : non déterminé. - <i>Densité de vapeur à 20° C</i> : non déterminé. - <i>Densité (eau=1)</i> : .0999 - <i>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau</i> : négligeable. - <i>Teneur en solvants</i> : <i>solvants organiques</i> : 1.00-5.00 - <i>Vitesse d'évaporation</i> : : non déterminé. - <i>Valeur du pH</i> : 8.0-9.0

10	<p>- STABILITE ET REACTIVITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Décomposition thermique/conditions à éviter</i> : non connue. - <i>Réactions dangereuses</i> : incompatibilité aux oxydants, acides forts. - <i>Produits de décomposition dangereux</i> : la décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone.
11	<p>- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Toxicité aiguë</i> : - <i>Effet primaire d'irritation</i> : - <i>de la peau</i> : irritation, inflammation en cas d'exposition prolongée. - <i>des yeux</i> : légère irritation et rougeur. - <i>En cas d'ingestion</i> : irritation gastro-intestinale, nausées, crampes, vomissements. - <i>En cas d'inhalation</i> : non connue en utilisation normale. - <i>Sensibilisation</i> : - <i>Indications toxicologiques complémentaires</i> : selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
12	<p>- INFORMATIONS ECOLOGIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Indications générales</i> : catégorie de pollution des eaux 0 (D) (classification propre) : non polluant.
13	<p>- CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Produit : recommandation</i> : - <i>Emballages non nettoyés : recommandation</i> : consulter les autorités locales chargées de l'environnement.
14	<p>- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier)</i> : néant. - <i>Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)</i> : néant. - <i>Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR</i> : néant. - Les informations pour le transport énumérées ci-dessus s'appliquent uniquement aux conteneurs non vrac (<119 gallons) de ce produit, qui peut porter plusieurs noms de transport selon le conditionnement, ses propriétés et le mode de transport. Si une modification du conditionnement, du produit ou du mode de transport est prévue, des noms et un étiquetage de transport différents peuvent s'appliquer.

15	<p>- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES</p> <p><i>Marquage selon les directives CEE :</i> les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la communauté européenne/la « GefStoffV »= la réglementation sur les produits dangereux.</p> <p><i>Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :</i></p> <p><i>Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :</i></p> <p><i>Phrases R :</i></p> <p><i>Phrases S :</i></p> <p>2 Conserver hors de la portée des enfants.</p> <p>46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.</p> <p><i>Prescriptions nationales :</i></p> <p><i>Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) :</i></p> <p><i>Directives techniques air :</i></p> <p><i>Classe de pollution des eaux :</i></p>
16	<p>- Autres informations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. - <i>Service établissant la fiche technique :</i> Direction - <i>Contact :</i> M. Miribel